

Philosophie, Sciences sociales.

DU

VÉRITABLE BUT DE LA PÉNALITÉ,

A L'OCCASION D'UNE BROCHURE INTITULÉE :

ÉTUDE PHILOSOPHIQUE SUR LE DROIT DE PUNIR,

Par Alphonse Gilardin.



On ne saurait trop louer les efforts du magistrat qui scrute la nature et la raison du Droit, et qui, franchissant les principes secondaires dont se contentent les jurisconsultes, veut, sur les traces de la Philosophie, remonter à la source même des choses, et sonder le mystère des origines d'une loi dont il est l'interprète et le représentant. Il est regrettable seulement que, trop préoccupé de la nécessité de la répression matérielle et des souvenirs de la société antique, M. Gilardin, après avoir touché un moment aux doctrines pures du spiritualisme, n'ait pas eu le courage d'en accepter les déductions véritables, et qu'il n'ait pas osé envisager d'un œil ferme la société de l'avenir. Acceptant les prémisses sublimes du Christianisme, il en a, suivant nous, répudié les conséquences fécondes et les applications nécessaires.

Nous allons reproduire une analyse fidèle de sa doctrine sur l'origine et le but de la pénalité. Nous essayerons ensuite de démontrer ce qu'à notre sens, il y a de vrai et de faux dans cette théorie.

Avec tous les philosophes religieux, l'auteur de l'*Étude* prend pour point de départ de ses déductions la justice abso-